

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASPET DU 03 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame SARRADET Josette, Maire, comme suite à convocation en date du trente septembre deux mille dix-neuf.

PRESENTS : Josette SARRADET, Jean-Yvon MASSE, Louis BARES, Patrick BARES, Guy DENCAUSSE, Jean-Sébastien BILLAUD, Paul LASTECOUCERES, Eliane LAIRE, Serge VASSEUR.

ABSENTS : Jean RIBET donne procuration à Josette SARRADET, Muriel SAGET donne procuration à Eliane LAIRE, Fernand DARAUX donne procuration à Serge VASSEUR, François RAOUL donne procuration à Paul LASTECOUCERES, Stéphane DURON, Clotilde COLLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis BARES.

000----000

◁ Madame la Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 18h04.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, portant sur l'examen du remplacement du responsable des services techniques (DCM 19-047). Acceptation du conseil municipal.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DCM 19-039

La commission « Manifestations Sports Associations », réunie le 19 septembre 2019, propose les attributions ci-dessous.

Après analyse des dossiers de demandes de subventions, le Conseil Municipal se prononce selon le vote suivant :

Bénéficiaires	Montant demandé	Montant proposé	Montant attribué	Observations	Vote
Jeunes Footballeurs du Cagire	400 €	600 €	600 €	Attribution exceptionnelle compte tenu du sinistre du local (destruction du matériel)	Unanimité
Ciné Cagire	150 €	150 €	150 €		Unanimité
TOTAL	550 €	750 €	750€		

- DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées ;
- IMPUTE la dépense au c/6574 du budget.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DCM 19-040

La commission « Manifestations Sports Associations », réunie le 19 septembre 2019, propose l'attribution ci-dessous.

Après analyse du dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal se prononce selon le vote suivant :

Bénéficiaires	Montant demandé	Montant proposé	Montant attribué	Observations	Vote
ACCJSE	300 €	300 €	300 €		1 abstention, 12 pour
TOTAL	300 €	300 €	300 €		

- DECIDE d'attribuer la subvention ci-dessus énumérée ;
- IMPUTE la dépense au c/6574 du budget.

**PRISE DE COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT – MISE A DISPOSITION D’OFFICE D’AGENTS COMMUNAUX
DCM 19-041**

Madame le Maire expose aux membres présents du Conseil municipal que le transfert de la compétence opéré des communes à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat en matière d'enfance-jeunesse, entériné par délibération n°2019-04-31 du 11 avril 2019 visée par le contrôle de légalité le 30 avril 2019, génère des transferts et des mises à disposition de personnel pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2019, ainsi que la mise à disposition de locaux communaux.

Il est proposé au Conseil municipal de donner délégation à Madame le Maire pour signer les conventions de mises à disposition du personnel. Le projet de convention de mise à disposition, vérifié par le CDG31, est annexé à la présente délibération. Madame le maire indique que la saisine du Comité Technique du CDG31 a été effectuée par l'intermédiaire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat. Le Comité Technique du CDG31 s'est prononcé favorablement sur ce transfert, en séance du 29 août 2019.

En ce qui concerne les locaux, Madame le Maire propose qu'il lui soit donné délégation pour signer les conventions d'utilisation des locaux avec la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de mises à disposition de personnel selon le projet annexé après avis du Comité Technique du CDG31 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'utilisation des locaux communaux avec la Communauté de communes Cagire Garonne Salat ;
- AUTORISE Madame le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION AVEC LE SMEA31 RELATIVE A SON INSTALLATION, ENTRETIEN ET CONTROLE
DCM 19-042**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le 1^{er} janvier 2010, la commune a transféré au SMEA31 l'ensemble de sa compétence dans le domaine de l'eau potable, à savoir la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable. Le SMEA31 est donc gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable sur lequel des dispositifs de lutte contre l'incendie de la commune sont implantés.

Ces dispositifs sont placés sous la responsabilité du Maire, en sa qualité d'autorité de police, conformément à l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, dans le cadre de la défense incendie des espaces publics de la commune, il appartient au Maire, au titre de sa compétence communale, de procéder à la vérification des hydrants (état, débits ...) tel que précisé dans les articles L2212-2 et L2213-32 du CGCT et le décret n°2015-235 du 27 février 2015.

Le SMEA31 propose d'accompagner la commune dans cette démarche, comme le permet l'article 5 de ses statuts. Il est en mesure de réaliser les contrôles et les travaux d'entretien des bornes et bouches incendie, situées sur le réseau public d'eau potable de la commune. Ces prestations, exclues du service de l'eau potable, restent à la charge de la commune.

Pour ce faire, Madame le Maire propose d'examiner le projet de convention joint à la présente délibération, ayant pour objet de confier au SMEA31, sur une durée de 4 années renouvelables, la réalisation des travaux d'installation, d'entretien et de contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie sur le réseau de distribution d'eau potable exclusivement ; étant précisé qu'il ne s'agit pas de déposséder le Maire de son pouvoir de police, ni décharger la commune de ses obligations financières vis-à-vis de ces dispositifs.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention avec le SMEA31 relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce partenariat ;
- PRECISE que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours et budgets suivants.

PROJET DE REFORME DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES- DEFENSE DES SERVICES PUBLICS
DCM 19-043

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Haute-Garonne par la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contacts (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services) ;
Vu la transformation du service des impôts des entreprises (S.I.E) de St-Gaudens en antenne de Muret, du centre des impôts fonciers (C.D.I.F) de St-Gaudens en antenne de Muret, du service de la publicité foncière (S.P.F) de St Gaudens en antenne de Muret ;
Vu que ces antennes n'ont rien de pérenne ;
Vu la création de méga services spécialisés Services de Gestion Comptable (S.G.C) en supprimant l'aspect humain avec l'utilisateur et la relation personnalisée entre le comptable et l'ordonnateur ;

Le projet de « géographie revisitée » mis en place par le Ministre de l'Action et des comptes publics va encore éloigner les populations des services publics des finances et créer à la place de services de pléines compétences, des permanences ponctuelles dans les Maisons de service public ou Maisons France Services, dont, par expérience, on connaît la faible pérennité.
Alors que nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux arrivants, des emplois, des entreprises, cela ne pourra se faire sans un service public de pleine compétence.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à 12 pour et 1 abstention :

- DECIDE DE S'OPPOSER à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics de la DGFIP en milieu rural ;
- DECIDE DE S'ENGAGER à participer activement avec les salariés, leurs syndicats et les usagers à toute action pour défendre le réseau des Finances Publiques ;
- EXIGE :
 - . le maintien du réseau de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôts, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics, guichet et caisse....) tout en l'améliorant avec l'ouverture des trésoreries fermées comme Aspet, Boulogne sur Gesse.... ;
 - . le maintien du Service des Impôts des Entreprises de pleine compétence ;
 - . le maintien du Service de la Publicité Foncière de pleine compétence ;
 - . le renforcement des métiers de géomètre ;
 - . la réouverture du service d'enregistrement fermé et transféré à Toulouse en avril 2018 ;
 - . que la direction régionale des Finances Publiques donne les moyens humains et matériels pour pérenniser les services énumérés ci-dessus.

AMENAGEMENTS DE SECURISATION EN MATIERE DE VOIRIE
DCM 19-044

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'engagement de la commune à mettre en place une politique d'entretien, d'amélioration et de sécurisation de la voirie, comme l'a fait ressortir la réunion du Conseil du 5 août 2019 relative aux aménagements de sécurité.

Il s'agit généralement de réduire la vitesse sur certains secteurs. Les travaux envisagés sont les suivants, étant entendu que les premiers devis effectués font état d'une dépense estimée à 47 305.00€ HT soit : 56 766.00€ TTC.

- **Quartier Sarradère** : Limitation à 30 km/h (zone 30) dès l'entrée en agglomération avec pérennisation de l'aménagement (écluse double) actuellement en place et mise en place de coussins berlinois en entrée d'agglomération.
Devis SIVOM

Aménagements de sécurité - Route départementale n°5					
Sarradère Bas					
Aménagement d'écluses doubles et coussins berlinois					
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	235	235,00 €	
Mise en place de feux de chantier et alternat de circulation	j	5	40	200,00 €	
Garnissage en béton entre bordure I	m2	40	50	2 000,00 €	
Bordure type T2 posée sur ciment colle	ml	40	35	1 400,00 €	
Fourniture et scellement de coussins berlinois 1,8mx3m ép 6,5cm	u	2	1200	2 400,00 €	
Déplacement panneaux d'agglomération	u	2	300	600,00 €	
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :					
- 2 panneaux A3a gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €	
- 1 panneau B15 gamme 850 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	1	410	410,00 €	
- 4 panneaux J5 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	4	350	1 400,00 €	
- 2 panneaux B30 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €	
- 2 panneaux B51 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €	
- 2 panneaux C20a gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €	
- 1 panneau C18 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	1	400	400,00 €	
- 2 panneaux A2b gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €	
- 2 panneaux C27 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €	
Marquage en peinture blanche sur chaussée et bordures	L'ensemble			1 250,00 €	
Sous-total "Sarradère Bas"				15 295,00 €	

total Sarradère : 15 295.00€ HT soit 18 354€ TTC

- **Quartier Fontagnères** : Limitation à 30 km/h avec abandon de l'aménagement actuellement en test, au profit d'un aménagement avec coussins berlinois et d'un déplacement du Stop sur la RD5 dans le sens montant.

Devis SIVOM

Aménagements de sécurité - Route départementale n°5					
Fontagnères					
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	235	235,00 €	
Mise en place de feux de chantier et alternat de circulation	j	3	40	120,00 €	
Fourniture et scellement de coussins berlinois 1,8mx3m ép 6,5cm	u	2	1200	2 400,00 €	
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :					
- 2 panneaux A2b gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €	
- 2 panneaux B14 gamme 850 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €	
-2 panneaux C27 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €	
- 2 panneaux B33 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €	
- 2 panneaux C20a gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €	
- 1 panneau AB4 gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	1	420	420,00 €	
Marquage en peinture blanche sur chaussée et bordures	L'ensemble			500,00 €	
Sous-total "Fontagnères"				7 835,00 €	

Total Fontagnères : 7 835.00€ HT soit 9 402.00€ TTC

- **Chemin de Manac** : Limitation à 30 km/h avec mise en place d'un dos d'âne en enrobé.

Devis SIVOM

Aménagements de sécurité				
Rue Hameau de Fontagnère				
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	150	150,00 €
Fourniture et scellement de coussins berlinois 1,8mx3m ép 6,5cm	u	1	1200	1 200,00 €
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :				
- 2 panneaux A2b gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B14 gamme 850 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux C27 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B33 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €
Sous-total "Fontagnères"				4 690,00 €

Total Manac : 4 690.00€ HT soit 5628.00€ TTC

- **Rue des Fossés** : « Limitation à 30 km/h devant la sortie du Carré de la République par mise en place d'un coussin berlinois. »

Devis SIVOM

Aménagements de sécurité				
La ville (sortie placette)				
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	150	150,00 €
Fourniture et scellement de coussins berlinois 1,8mx3m ép 6,5cm	u	1	1200	1 200,00 €
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :				
- 2 panneaux A2b gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B14 gamme 850 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux C27 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B33 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €
Sous-total "Fontagnères"				4 690,00 €

Total Rue des fossés : 4 690.00€ HT soit 5628.00€ TTC

- **Hameau de Girosp** : Limitation à 30 km/h devant la salle des fêtes, avec création d'un passage piéton avec coussins berlinois de part et d'autre

Devis SIVOM

Aménagements de sécurité				
Girosp RD 34				
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	150	150,00 €
Fourniture et scellement de coussins berlinois 1,8mx3m ép 6,5cm	u	2	1200	2 400,00 €
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :				
- 2 panneaux A2b gamme 1000 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B14 gamme 850 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux C27 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	420	840,00 €
- 2 panneaux B33 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm	u	2	410	820,00 €
Sous-total "Girosp RD 34"				5 890,00 €

Total Hameau de Girosp : 5 890.00€ HT soit 7068.00€ TTC

- **Abord écoles** : Pérennisation de l'aménagement provisoire actuellement en cours.

Devis SIVOM

Aménagements de sécurité - Place du Foirail				
Aménagement d'un cheminement piéton				
Signalisation temporaire des chantiers	F	1	235	235,00 €
Garnissage en béton entre bordure l	m2	40	70	2 800,00 €
Bordure type T2 posée sur ciment colle	ml	35	40	1 400,00 €
Fourniture et scellement d'ensemble de signalisation verticale comprenant :				
- 1 panneau CE14 gamme 700 cl2 avec brides, ancrages, embase et mât alu Ø60mm (2,30m s/s panneau)	u	1	420	420,00 €
Marquage en peinture blanche sur chaussée et bordures	L'ensemble			1 000,00 €
Sous-total "Place du Foirail"				5 855,00 €

Total écoles : 5 855.00€ HT soit 7026€ TTC

- **Centre-bourg** : Re-matériation de la peinture des places de stationnement sur la place de la République (zone bleue), place Barès, place Ruau, passage piéton piscine, passage piéton Place Barès, cheminement piéton écoliers devant les écoles.

Devis LOUBET-SIGNALISATION

Poste	Désignation	UN	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1	ZONE 1				
1.1	Place de parking en bleu + Zebra en blanc + 2 logo PMR	FOR	1,00	625,00 €	625,00 €
	Total Phase 1				625,00 €
2	ZONE 2				
2.1	Place de stationnement en blanc + 2 logos PMR	FOR	1,00	485,00 €	485,00 €
	Total Phase 2				485,00 €
3	ZONE 3				
3.1	Zig Zag Bus + 3 Logos piétons + 1 bande blanche 0.15 sur 55 ml + 1 passage piéton.	FOR	1,00	785,00 €	785,00 €
	Total Phase 3				785,00 €
4	ZONE 4				
4.1	1 passage piéton en peinture blanche.	FOR	1,00	150,00 €	150,00 €
	Total Phase 4				150,00 €
5	ZONE 5				
5.1	1 passage piéton en peinture blanche.	FOR	1,00	150,00 €	150,00 €
	Total Phase 5				150,00 €
6	ZONE 6				
6.1	Création de stationnement en peinture blanche, longitudinal et bataille + 2 places PMR. Création d'un passage piéton	FOR	1,00	855,00 €	855,00 €
	Total Phase 6				855,00 €
Règlement : VIREMENT BANCAIRE				Montant HT Final	3 050,00 €
				Tva 20 %	610,00 €
				Montant TTC	3 660,00 €

Total Centre-bourg : 3050.00€ HT soit 3660.00€ TTC

Madame le Maire propose de valider le principe de ces aménagements, étant entendu qu'il conviendra d'effectuer une programmation financière et temporelle.

La recherche du meilleur équilibre budgétaire possible amène la commune à solliciter l'ensemble des partenaires publics pour obtenir une aide financière sur ces aménagements, qui pourrait porter sur le dispositif des amendes de police au titre du Programme Départemental 2020, ou sur tout autre dispositif émanant de l'Etat, de la Région, du Département ou autre organisme public.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de réaliser des aménagements de sécurisation de voirie ;
- EMET, quant aux travaux précités, un avis favorable ;
- DIT qu'une programmation de ces travaux sera mise en place sur les exercices 2019 et 2020 et suivants le cas échéant ;
- IMPUTE la dépense au budget de la commune selon la programmation ;
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les Collectivités et financeurs publics potentiels pour obtenir des subventions au taux le plus élevé possible ;
- DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour généralement faire le nécessaire et signer tous documents.

**ADHESION AU PARC NATUREL REGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRENEES.
DCM 19-045**

Madame le Maire présente le projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.
Madame le Maire explique qu'un parc naturel régional (PNR) a pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager (chapitre III du Code de l'Environnement).

Ainsi, il permet :

- De mettre en valeur et de protéger de grands espaces ruraux habités : paysages, milieux naturels, sites remarquables, ainsi que le patrimoine bâti. Les activités humaines sont encouragées et valorisées dans une logique de développement durable,
- Un gain de notoriété pour le territoire, le PNR donne une image positive, dynamique en faveur de l'économie, des filières agricoles, des ressources locales. Grâce à l'apport de financements publics, malgré un contexte concurrentiel et contraint, les acteurs économiques sont épaulés et accompagnés,
- Le développement au service des habitants, des acteurs économiques, des entreprises, des élus(es) et des associations œuvrant sur le territoire.

Madame le Maire indique que le PNR Comminges Barousse Pyrénées intègrera 196 communes et 5 Communautés de communes pour un territoire de 1700 Km² sur lequel vivent 48 580 habitants.

Madame le Maire précise que feront partie du PNR :

Les 55 communes de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat,
Les 77 communes de la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises,
32 communes de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
27 communes de la Communauté de communes Neste Barousse,
5 communes de la Communauté de communes Cœur de Garonne,
Les 5 Communautés de communes citées ci-dessus,
La région Occitanie
Le conseil départemental de Haute-Garonne
Le conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Madame le Maire indique que la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées, qui est prévue pour 2021, est soutenue par la région Occitanie et les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Madame le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 29 avril 2019, M. Louis Barés a été désigné représentant de la commune à l'Association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (cf. délibération n° DCM 19-018)

Madame le Maire propose l'adhésion de la commune d'Aspet à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et la prise en charge d'une cotisation à hauteur de 0.50 € par habitant de la commune.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ADHERE à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées ;
- APPROUVE la cotisation à hauteur de 0.50 € par habitant de la commune ;
- IMPUTE la dépense au compte c/6281 du budget communal ;
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

**DECISION MODIFICATIVE N°2
DCM 19-046**

DESIGNATION	Diminution	Augmentation
DF 6228/011 Divers	510.00 €	
DF 66111/66 Intérêts		510.00 €
DF	510.00 €	510.00 €

DESIGNATION	Diminution	Augmentation
DI c/2138/21 opé 174 église		3 500.00 €
DI c/2132/21 opé 177 anc collège	1 587.54 €	
DI c/2111/21 terrains nus		1.00 €
DI c/2184/21 mobilier		1 586.54 €
DI c/1641/16 opé 200 place		3 000.00 €
DI c/165/16 dépôts et cautionnements		2 000.00 €
DI	1 587.54 €	10 087.54 €
RI c/1322/13 opé 176 complexe sportif		3 500.00 €
RI c/1341/13 opé 200 place		3 000.00 €
RI c/165/16 dépôts cautionnements		2 000.00 €
RI	0.00 €	8 500.00 €

Décision modificative n°2 délibérée à l'unanimité.

<p>REPLACEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES, CREATION DE POSTES DCM 19-047</p>

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du remplacement du responsable des services techniques, le Conseil municipal a délibéré, en séance du 8 juillet 2019, sur l'ouverture de ce poste aux grades de technicien, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal (délibération n° DCM 19-031).

La Commission du Personnel souhaite élargir statutairement le poste aux agents techniques principaux de 1^{re} classe et de 2^e classe.

A l'issue du recrutement, le Conseil municipal délibèrera afin de supprimer les grades non retenus et de réajuster le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DECIDE de **CREER** le poste d'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{RE} CLASSE 35/35^{ème} (catégorie C);
- DECIDE de **CREER** le poste d'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE 35/35^{ème} ;
- DONNE délégation à Madame le Maire pour généralement faire le nécessaire et signer tous documents.

<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

*** Rendu de l'audit du diagnostic énergétique Mairie et réseau chaufferie bois.**

Dans la mesure où la chaufferie bois (groupe scolaire/foyer communal) n'est utilisée qu'à 30% de ses capacités, est évoquée l'hypothèse d'un raccordement aux bâtiments à proximité directe. Ce projet nécessite au préalable l'approche des responsables des bâtiments concernés et l'ingénierie de la COFOR sur les questions d'optimisation et de financement.

*** Dégâts d'orage 2018 : point des travaux effectués par le SIVOM.**

Pour mémoire, rappel de la délibération prise en septembre 2018 pour solliciter l'aide exceptionnelle du Département compte-tenu de l'importance des dégâts engendrés par les violentes intempéries de juillet 2018. Cette demande a été reprise par le SIVOM dans le cadre du programme « Dégâts d'orages » au taux du pool routier, soit 54% pour un montant de travaux de 21 800€ HT.

*** Loyer du presbytère.**

Information aux Conseillers des derniers échanges avec l'association diocésaine. Sur la question du raccordement de l'église au réseau d'assainissement : le SMEA a été contacté pour une intervention dans les meilleurs délais. Par ailleurs, l'utilisation temporaire des toilettes du presbytère (bail dénoncé au 1^{er} décembre 2019) est accordée en attendant que les toilettes de l'église soient opérationnelles. Compte-tenu du contexte, les conseillers sont favorables unanimement à l'abandon des loyers à titre exceptionnel.

*** Restitution du diagnostic Bourg-centre et retour sur la réunion publique du 26 septembre.**

Démarche engagée et étude lancée pour la définition d'une stratégie de développement et de valorisation de la commune, avec le cabinet Lavigne. Réunion de partage du diagnostic avec la population du 26 septembre : expression de leur perception de la commune pour dessiner son évolution en terme d'aménagement durable du territoire (caractéristiques du bourg, atouts/faiblesses, etc).

Perspective de la réunion publique du 17 octobre à 18h00 à la Salle de vote : ateliers de travail avec la population sur différents thèmes (déplacements, services, pistes de valorisations : habitat, places publiques, filière bois, tourisme ...). Cette étude, qui représente un moment important dans la réflexion sur le devenir d'Aspet, nécessite la coopération de tous et s'appuie sur la participation active des habitants pour la réussite du projet.

Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal close à 19h32.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 04/10/2019

Affichage compte-rendu le 04/10/2019,
conformément à l'article L2121-25 du CGCT